

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

Premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280)

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (RCA20 22013) pour une transition écologique - phase 2 (dossier 1214334009) :

PRENEZ AVIS que, à la suite de l'adoption du premier projet de règlement indiqué ci-dessus lors de sa séance ordinaire du 9 août 2021, le conseil d'arrondissement tiendra une consultation publique écrite jusqu'au **26 août 2021**, en conformité avec les décrets et arrêtés ministériels en vigueur et la résolution CA21 220260.

Ce premier projet de règlement vise à proposer de nouvelles mesures réglementaires afin de répondre aux défis et enjeux propres au Sud-Ouest dans le contexte de la transition écologique.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le territoire concerné par ce projet de règlement comprend toutes les zones situées sur le territoire de l'arrondissement ainsi que les zones contiguës des arrondissements de Verdun, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de LaSalle, de Lachine et de Ville-Marie

Le sommaire décisionnel ainsi qu'une présentation expliquant le projet de règlement et les conséquences de son adoption sont accessibles sur le site internet de l'arrondissement dont l'adresse est : montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce premier projet de règlement jusqu'au **26 août 2021** de la manière suivante :

- en complétant le formulaire sur le site : montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest.
- en écrivant un courriel à l'adresse : greffesud-ouest@montreal.ca ;
- par la poste, à la Division du greffe de l'arrondissement du Sud-Ouest, 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal (Québec) H4C 2K4 ;

Si les commentaires ou questions sont transmis par courrier, ils doivent être obligatoirement reçus à l'adresse mentionnée au plus tard le **26 août 2021** pour être considérés, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'une adresse courriel ou un numéro de téléphone afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'objet du projet concerné doit également être mentionné.

Fait à Montréal, le 11 août 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,

Sylvie Parent, notaire